



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Attribution du marché relatif à la
réalisation d'une étude sur
l'organisation de la gestion des
déchets sur le territoire du Pays
des Paillons

Décision n° 16 04 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le vendredi premier avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Philippe Mineur, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur José Dragoni par Monsieur Francis Tujague.

Madame Sylvie Gantelme a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération en date du 27 août 2015, il a été décidé de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation d'une étude portant sur l'organisation de la gestion des déchets (ordures ménagères et encombrants), sur le fonctionnement du service, sur l'impact sur l'environnement et sur les déplacements, ainsi que sur l'impact financier.

Au terme de cette mise en concurrence, cinq candidats ont présenté leur offre.

Le président indique que la mieux disante, au regard des critères retenus et après analyse par la commission "environnement et déchets ménagers" ainsi que par la commission d'appel d'offres, est celle du bureau d'étude ADEKWA pour un montant de 16 900,00 € HT.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,**

Autorise le président à signer avec le bureau d'étude ADEKWA le marché relatif à la réalisation d'une étude sur l'organisation de la gestion des déchets ménagers sur le territoire du pays des Paillons, au prix de 16 900,00 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 36
Pour : 24
Contre : 12
Abstentions : 0

LE PRESIDENT
E. MARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160401-160404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2016

Le Président
E. MARI